



Offres de logement ou d'hébergement

La Préfecture de l'Isère centralise les offres d'hébergements, à titre gracieux, des particuliers et des personnes morales. Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invites à se signaler sur le site https://parrainage.refugies.info.

Il est important que les logements soient disponibles dès qu'ils sont proposés sur les sites, qu'ils soient équipés et fonctionnels, pour permettre l'autonomie des Ukrainiens dès leur installation.

→ Au 17 mars 2022, 4613 propositions de places d'hébergements ou de logements à titre gracieux, par les collectivités ou les particuliers, ont été recensées sur l'ensemble du département de l'Isère.

En page 4, vous pourrez trouver comment s'engager concrètement et directement auprès des familles ukrainiennes accueillies localement.

l'Osier Flash

Avril 2022

L'Etat mobilise ses services afin de construire un dispositif d'accueil des déplacés ukrainiens qui réponde aux engagements de notre pays et à l'élan de solidarité qui se manifeste sur le territoire.

Accueil des ressortissants ukrainiens : Le conseil de l'Union Européenne a décidé d'actionner dispositif le exceptionnel de protection temporaire pour les déplacés ukrainiens. En lien étroit avec les acteurs locaux concernés, la Préfecture de l'Isère met en place une prise charge adaptée en (hébergement/logement, accompagnement sanitaire et social...).

→ Au 17 mars 2022, la préfecture a reçu plus de 170 ressortissants (adultes et enfants) et délivré 108 APS.

Organisation et collecte des dons : Il est proposé à tout particulier, collectivité locale, entreprise ou association désireux de faire un don ou d'organiser une collecte, de se rapprocher des associations caritatives ou ONG qui se mobilisent pour assurer cette collecte et l'acheminement vers les bénéficiaires.

L'État en Isère accueille les déplacés ukrainiens dans les meilleures conditions, en coordination avec les collectivités locales.

On peut trouver sur le site de la Préfecture de l'Isère un livret d'accueil à destination des déplacés ukrainiens pour répondre à un certain nombre de questions pratiques.

https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Ukr aine-mobilisation-des-services-de-l-Etat-en-Isere.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00 Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr Site Internet: notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Repas du CCAS 26 mars





C'est à L'Orée des Chambarans à Chasselay, une des très bonne table de la région, que l'équipe du CCAS avait donné rendez-vous aux aînés de la commune. Après deux ans d'interruption, c'est avec un immense plaisir que tout le monde s'est retrouvé pour un moment de convivialité. Une journée qui fait du bien en cette période chaotique.

Ramassage des œufs et omelette traditionnelle du 1er mai



Samedi 30 avril

Récolte des œufs et autres ... Dès 19h30 à Bon Rencontre

Dimanche 1er mai

Venez déguster la traditionnelle omelette et passer un moment convivial avec tous les habitants Dès 19h à Bon Rencontre

Renseignements: Comité des Fêtes 06 65 93 70 18

Comité des fêtes

Après une très longue période d'absence, et des essais infructueux dus à la situation sanitaire, le comité des fêtes de Notre Dame de l'Osier organise une réunion ouverte à tous les habitants soucieux du maintien des liens dans notre village. Cette réunion aura lieu

le lundi 11 avril à 20 h à la mairie.

Ce sera l'occasion de faire le point sur les personnes désirant continuer l'aventure au sein du comité et d'accueillir de nouveaux membres actifs. Nous parlerons également de l'organisation du grand retour de la traditionnelle omelette du 1^{er} mai, chère à beaucoup de l'osiérins.

Nous sommes très attachés à ce que des activités puissent se dérouler dans notre petit village, que ce soit des moments plus festifs comme le 14 juillet, ou bien des instants plus culturels tels, le théâtre ou la musique, le jeu ou que sais-je encore. Nous sommes ouverts à toutes les propositions.

Alors, venez nous rejoindre!

Apportez vos idées et votre bonne humeur ! Nous saurons vous accueillir.



L'Osier En Transition

Café-épicerie et réhabilitation de Bon Rencontre, le travail avec les habitants se poursuit

Les étudiants de l'IUT GEA qui aident la commune à étudier la possibilité de monter un café-épicerie à Notre-Dame de l'Osier ont communiqué les résultats de l'enquête quantitative réalisée en janvier 2022.

102 personnes ont accepté de répondre, dont plus de la moitié résident dans le village, les autres habitants dans les communes alentours. Les résultats sont consultables sur le site de la mairie, dans la rubrique « A découvrir », sur la page « Espace Bon Rencontre ».

La prochaine réunion de travail avec les habitants autour de la réhabilitation de Bon Rencontre aura lieu le jeudi 21 avril à 20h. N'hésitez pas à prendre le train en marche si vous souhaitez en savoir plus sur les réflexions en cours.



Un jardin du village disposant d'une zone de tonte raisonnée à proximité du potager et des fruitiers

Wattisère : premiers panneaux en service !

La première tranche d'installation de panneaux photovoltaïque est bouclée pour la toute jeune centrale citoyenne, qui a vu le jour en février 2020.

Pour cette 1ère tranche, 4 toitures communales ont été équipées, à Chasselay, Varacieux, Cras et St Quentin sur Isère, pour une puissance installée totale de 130 kWc et une production d'électricité estimée à 150 Mwh/an correspondant à la consommation de 38 foyers de 4 personnes (hors chauffage). Cela a représenté un investissement de 170 000€ HT, financé, en grande partie par de l'emprunt, mais également par une subvention régionale de 40 840€, et par les fonds propres de la structure.

La SAS compte désormais 76 associés (contre 36 au démarrage) et un capital de 53 350 € de capital à ce jour Elle tiendra son AG le 11 avril prochain à Chasselay, sous les panneaux qu'elle a installés!

Taille de haies et tonte raisonnée, comment préserver la biodiversité?

Nous sommes nombreux à délimiter nos jardins avec des haies. Pratiques et ornementales, elles sont aussi un abri de prédilection pour les oiseaux, qui y constituent leurs nids.

Face à la disparition dramatique des oiseaux (30 % des oiseaux communs ont disparu en France en 30 ans), chacun peut faire un petit geste. Éviter de tailler ses haies et ses arbres du 15 mars au 31 juillet en est un facile, qui vous donnera en plus la joie d'observer le ballet des parents lorsqu'ils construisent leurs nids, puis quand il leur faut nourrir leurs petits.

Et pour permettre à tout ce petit monde de se nourrir, pourquoi ne pas essayer la tonte raisonnée?

L'idée est de laisser une partie de la pelouse (pied des arbres, bordures, zones peu utilisées...) à l'état sauvage afin de favoriser la biodiversité. C'est d'autant plus utile si vous souhaitez cultiver un petit potager, car les auxiliaires du jardinier ont besoin d'un biotope accueillant, comme les prairies et les zones enherbées. Au contraire, ils désertent les pelouses trop courtes et sans « mauvaises herbes ».

La prairie favorise également l'infiltration d'eau de pluie grâce aux réseaux racinaires bien développés des plantes qui la constituent, tandis que les gazons tondus régulièrement exposent les sols à l'érosion et aux UV.

Enfin un gazon sans fleurs, c'est aussi l'absence de nourriture pour de nombreux insectes. Pour que ces zones de prairie soient esthétiques, n'hésitez pas à semer des mélanges « prairie fleurie », qui apporteront une touche de couleur à vos jardins!



Bâtiment municipal de Cras équipé par les panneaux de Wattisère

218

C'est le nombre d'amphibiens sauvés au 24 mars ! La campagne ralentit, le Grand Lien est à sec ...

Engagement local auprès des ukrainiens / Etudiants de l'école nationale supérieure de paysage à l'Osier

Un voyage d'étude pour découvrir les paysages de la région

Début mars, un groupe d'une soixante d'élèves concepteurs paysagistes de la prestigieuse École nationale supérieure de paysage était en voyage d'étude pendant une semaine dans le Vercors et sur le territoire de notre intercommunalité.

Ces voyages sur le terrain sont l'occasion pour ces futurs paysagistes de mieux appréhender les spécificités des régions, et de rencontrer les acteurs, les maires, afin de découvrir les réalités de leur métier. Un petit groupe de ces étudiants a effectué la visite de notre commune en présence d'Alex Brichet-Billet et de Claire Bonneton, chargée de mission Paysage au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Claire connaît bien notre commune, puisqu'elle a travaillé sur le dessin et le cahier des charges du lotissement de Bon Rencontre, Promenade de la Chapelle. Elle contribue d'ailleurs à la reconnaissance du travail effectué sur ce projet, en proposant régulièrement des visites du lotissement. Le CAUE a d'ailleurs sélectionné ce projet dans ses « opérations exemplaires » et propose une fiche de présentation complète de l'opération dans son espace documentaire: https://www.caue-isere.org/



Réunion d'accueil des premières familles le 16 mars En présence des bénévoles et des élus de Cras et Notre Dame de l'Osier, ainsi que de la directrice du CCAS de Vinay.



Premier cours collectif de français avec les bénévoles et élus de Cras et Vinay, en attendant d'organiser les cours en petits groupes en fonction des niveaux et besoins de chacun.





Le petit groupe d'étudiants, monté à pied depuis Mayoussière car le bus n'a pas osé s'aventurer sur nos petites routes, a pu découvrir les différents projets d'urbanisme menés dans la commune et les problématiques spécifiques à notre territoire (constructions en pisé notamment)

Élus et citoyens s'engagent pour les Ukrainiens

Le 8 mars dernier, le Conseil Municipal décidait d'inscrire au budget 2022 une aide exceptionnelle de 2 000€ en faveur des Ukrainiens. Quelques jours plus tard seulement, les premières familles arrivaient sur le territoire, à Cras, Vinay, et Notre Dame de l'Osier. Depuis, une nouvelle famille est arrivée à Poliénas, ce qui porte à près d'une trentaine le nombre de personnes arrivées récemment sur notre territoire. Très vite, une belle coopération intercommunale s'est mise en

place et l'aide s'est organisée, en s'appuyant sur l'expertise de Tero Loko, et l'engagement des élus et des services des communes concernées, ainsi que sur l'extraordinaire énergie déployée par les bénévoles pour assurer un premier accompagnement dans les démarches. Les cours de français commencent à se structurer pour répondre aux besoins des sept familles.

Si vous aussi souhaitez aider, plusieurs solutions s'offrent à vous. Si vous disposez d'un peu de temps, vous pouvez rejoindre l'équipe des « profs » pour accompagner les nouveaux arrivants dans l'apprentissage de la langue en contactant Catherine à l'adresse montfortpin@yahoo.fr ou au 06 37 19 43 02.

Vous pouvez aussi rejoindre le collectif Toit et Noix (toitnoix@gmail.com ou au 06 85 26 86 41), qui reprend du service après une période d'accalmie. Ce collectif est né en 2018 pour financer les charges d'un appartement mis gratuitement à disposition par un couple de l'Osier pour accueillir des demandeurs d'asile sans solution d'hébergement, à Vinay. Ce couple ayant remis un appartement à disposition, et la solidarité ayant bien fonctionné pour le meubler, une nouvelle famille pourra être accueillie prochainement dans ce logement. Le collectif cherche donc de nouveaux contributeurs pour financer les charges de l'appartement, et accompagner les personnes qui y seront hébergées.

Enfin, vous pouvez vous inscrire sur le site https://parrainage.refugies.info/ Ce portail est la plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser en faveur de l'accueil des personnes réfugiées et déplacées en France.

Ci-contre : les familles ont assisté aux différentes animations proposées par Tero Loko, dont celle organisée conjointement avec Espace Nature Isère autour de la Graine dans tous ses états.

Au conseil municipal du 22 février 2022

1) Création budget lotissement

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de créer un budget spécifique pour le projet de lotissement communal sur le secteur des « Hautes Mouilles ». Ce budget sera assujetti à la TVA au régime réel normal.

Le secteur concerné par la réalisation du lotissement est composé des parcelles 727, 728, 730, 734, 754 et 755 section C d'une surface totale de 10 869 m².

Le conseil autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de ce budget annexe.

2) Journée de solidarité

Le maire rappelle que la commune doit fixer pour ses agents les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.

La journée de solidarité destinée à financer des actions en faveur des personnes âgées ou handicapées, s'applique dans les 3 fonctions publiques. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée. Elle peut être accomplie de différentes manières.

Le maire propose que pour la commune, les agents aient le choix soit de travailler le lundi de Pentecôte, soit de travailler 7 heures en plus, en une ou plusieurs fois, dans le mois de juin. Pour les agents à temps non complet, la limite de 7 heures est réduite proportionnellement à leur durée de travail.

Le conseil accepte cette proposition.

3) Révisions loyers CAMBIUM PAYSAGE et PRECIA MOLEN

Le maire rappelle au conseil que le réajustement des loyers s'effectue tous les 3 ans pour les locaux loués à CAMBIUM PAYSAGE et PRECIA MOLEN à Bon Rencontre.

La révision s'effectue selon la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires pour CAMBIUM PAYSAGE et selon la variation de l'indice des loyers commerciaux pour PRECIA MOLEN.

Sur la période de 3 ans, les variations des indices correspondent à une augmentation de 4,3 % pour les loyers des activités tertiaires et de 5,2 % pour les loyers commerciaux.

Avec ces augmentations le montant actuel de 440 € par mois pour CAMBIUM PAYSAGE s'établira à 459 € et passera de 571,36 € à 601 € pour PRECIA MOLEN. Ces révisions s'appliqueront au 1^{er} mars 2022.

Le conseil accepte ces révisions et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à leurs mises en œuvre.

4) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes

Le maire propose au conseil de déposer auprès de la Communauté de Communes une demande de fonds de concours d'un montant de 10 000 € pour le financement d'un accompagnement de la commune à la réflexion en cours sur le devenir de Bon Rencontre.

Le conseil accepte cette proposition.

5) Devis réfection plancher de la basilique

Acceptation du devis de l'entreprise FINOT JACQUEMET d'un montant de 14 587,55€ HT pour la réfection du solivage et du plancher de la basilique.

6) Demande inscription en investissement avant le vote du budget

Avant le vote du budget, les communes peuvent engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le maire présente au conseil des dépenses à engager avant le vote du budget pour le règlements suivants :

- 937,48 € à la communauté de communes pour des frais liés au PLU.
- 720 € au cabinet de géomètre SINTEGRA pour la division d'un terrain.

Le conseil autorise le maire à engager ces dépenses.

7) Questions diverses

· Devis mission étude de conception et permis de construire atelier communal

Le maire présente au conseil les devis de l'Atelier de la Place Architectes d'un montant de 5 000 € HT et de Jérémy Lambert maître d'œuvre d'un montant de 2 700 € HT, pour une mission étude de conception et permis de construire pour le projet d'atelier communal. Il rappelle que le bâtiment sera implanté sur le terrain de Nouillon à proximité de l'école. Une surface de 1 200 m² sera racheter à l'EPFL actuel propriétaire du terrain.

Le conseil décide de retenir la proposition de Jérémy Lambert d'un montant de 2 700 € HT.

Devis achat de matériaux

Acceptation du devis de CHAUSSON MATERIAUX d'un montant de 1 741,61 € HT pour la fourniture de matériaux pour la pose d'un plafond avec isolation dans la salle de la cheminée à Bon Rencontre. Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

Balade ramassage de printemps 19 mars

Le printemps pointe le bout de son nez, les jours s'allongent...c'est le moment de sortir d'hibernation, de profiter des rayons de soleil!

C'est bien cette envie qui a sans doute motivé l'ensemble des participants à cette 2ème édition de la balade utile « Ramassage de printemps », ce samedi 19 mars.

Les routes et les chemins du village, les bords et les contrebas des routes, ont été passés au crible, débarrassés des déchets sauvages abandonnés dans la nature : mégots, sacs et bouteilles plastiques, masques, cannettes et autres emballages divers.

Les enfants, plein d'énergie, étaient bien représentés parmi cette petite troupe, répartie par équipe!



Une des équipes a eu pour objectif de débroussailler, éclaircir la combe qui jouxte le petit chemin piéton qui part de l'école et mène sur la route de la Combe Bougey. Le résultat est très positif, apportant de la lumière à cet endroit.

Des idées émergent, de façon à ce que cette matinée puisse s'organiser encore mieux, et qu'on puisse établir des comparaisons plus objectives d'une année sur l'autre.

La petite collation qui a suivi tous ces efforts a permis de clôturer cette matinée de façon bien agréable. Rendez-vous l'année prochaine, pour une 3ème édition, avec l'idée, sait-on jamais, que d'ici quelques temps, ce genre d'initiative n'aura plus de raison d'être...



Les constats semblent être à peu près les mêmes que l'année dernière : le village est toujours globalement propre, encore quelques « dépotoirs sauvages » disséminés ça et là...De manière très approximative c'est à peu près la même quantité de sacs remplis. Une nuance néanmoins semble se faire jour : des personnes ayant effectué le ramassage sur la même zone que l'année dernière ont pu constater qu'ils ont cette année ramassé moins de déchets...ce qui serait un constat vraiment très encourageant!

Soulignons au passage l'effort au quotidien de Julien et Nicolas, qui ont à cœur de veiller sur la propreté du village!





Elections présidentielles 2022 : Appel aux volontaires

Un grand merci aux habitants-tes qui ont répondu présents-tes pour venir prêter main forte au bureau de vote, lors des 2 tours des prochaines élections!

Vote par procuration

Vous serez absents en avril prochain ? Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ? Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.



Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- ■En ligne, avec le <u>téléservice MaProcuration</u>. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (<u>carte d'identité</u>, <u>passeport...</u>). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- ■Avec le <u>formulaire disponible sur internet</u>. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (<u>carte d'identité</u>, <u>passeport...</u>).
- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Vérifier la procuration donnée ou reçue

Vous pouvez désormais vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration sur le service en ligne <u>Interroger votre situation électorale</u> . Il vous donne maintenant accès aux données relatives aux procurations que vous avez données ou recues.

→ Attention: pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Si vous faites une demande par formulaire Cerfa, vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur. Ce numéro est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur Service-Public.fr.

→ À savoir : pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel. Une simple attestation sur l'honneur doit être présentée. Aucun certificat médical ou autre justificatif écrit n'est exigé.

RENTRÉE DES CLASSES Septembre 2022

ÉCOLE de NOTRE DAME de l'OSIER

INSCRIPTIONS

à compter du 4 avril 2022

- Pour les enfants nés en 2019 qui entrent en Petite Section de maternelle,
- -Pour les nouveaux élèves de Moyenne Section, Grande Section et CP.

Prendre rdv auprès de la directrice en envoyant un mail à : ce.0380808x@ac-grenoble.fr

Pièces à fournir à l'école le jour de l'inscription :

- carnet de santé de l'enfant (photocopie des pages de vaccin)
- livret de famille (photocopie)
- attestation de pré-inscription délivrée par la mairie du domicile
- certificat de radiation si scolarisé précédemment.

Planning du véhicule itinérant « En route vers la santé »

Promotion et prévention santé

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a mis en place un service mobile de prévention et de promotion de la santé, porté par la Maison Intercommunale des Familles.

Ce dispositif d'accueil, d'écoute et d'information vise à faciliter l'accès aux droits et aux soins. Il s'adresse aux habitants du territoire âgés de 11 à 30 ans.

L'équipe présente lors des itinérances est composée d'une psychologue et d'une travailleuse sociale.

Anonyme, confidentiel, gratuit, avec ou sans rendez-vous.

Contact et informations:

l'équipe mobile / 07 64 56 23 58 ou la Maison intercommunale des familles 04 56 33 30 20



www.saintmarcellin-vercors-isere.fr





DATES & LIEUX (communes de A à Z)

de mars à août 2022



Notre-Dame-de-l'Osier parking Eglise Mardi 23 août de 10h à 12h





Vinay:

Mardi 22 mars de 14h à 17h collège

Mardi 26 avril de 14h30 à 16h30 city stade

Mardi 17 mai de 15h à 18h collège

Mardi 31 mai de 14h30 à 16h30 champs de mars

Mardi 14 juin de 14h30 à 16h30 pôle multi services 3, av. Brun Faulquier

Mardi 12 juillet de 14h30 à 16h30 city stade

Mardi 26 juillet de 14h30 à 16h30 champs de mars

Mardi 23 août de 14h30 à 16h30 pôle multi services 3, av. Brun Faulquier

Déplacements à la demande

En plus des permanences spécifiées ci-dessus, l'équipe mobile peut se déplacer à d'autres moments. Pour plus d'information contacter le 07 64 56 23 58

Retrouvez toutes les infos concernant la maison intercommunale des familles sur www.saintmarcellin-vercors-isere.fr



Horaires d'ouverture déchèteries

Saint-Sauveur

Lundi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Mardi: 10h - 18h *

Mercredi: 9h – 12h et 13h30 – 18h

Jeudi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Vendredi: 10h - 18h *
 Samedi: 9h - 18h

Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

Saint-Quentin sur Isère

Lundi: 13h30 - 18h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Samedi: 9h - 18h

ZA du Gouret, 38210 Saint-Quentin sur Isère

Vinay

Lundi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Mardi:13h30 - 18h

Mercredi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Jeudi: 13h30 - 18h

Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Samedi: 9h - 18h

ZA les levées, 38470 Vinay

Contacter l'accueil des déchèteries intercommunales :

Par téléphone : 04 76 38 66 03

Par courriel: contact.dechets@smvic.fr

Attention, les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

Accès réservé aux professionnels :

Un créneau d'accès est réservé aux professionnels du territoire : tous les mardis et vendredis de 8h à 10h, À la déchèterie de saint Sauveur.

Nous encourageons les professionnels à privilégier ce créneau pour effectuer leurs dépôts, du moins pour les plus importants et volumineux.

<u>Agriculture : la réussite du tri à la source avec A.D.I.Valor</u> (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la Valorisation)



Cette société privée, sans but lucratif, fête ses 20 ans. Cette entreprise pionnière et unique en Europe est engagée dans la gestion et le recyclage des déchets issus de l'activité agricole. Elle a collecté l'an dernier 85 000 tonnes de plastiques et emballages usagés. Au total ce sont 22 types de déchets triés : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, filets, big-bag, sacs, bidons etc.

Cette filière fonctionne sur un engagement collectif des différents acteurs, 300 000 agriculteurs, 1200 négoces ou coopératives. Une logistique complexe pour acheminer chez les industriels du recyclage (une cinquantaine en France et en Europe) depuis les centres de collecte. A Vinay la coopérative Oxyane a collecté 35 tonnes de déchets en 2021. A.D.I.Valor annonce aujourd'hui que 90% de ce qui est collecté est recyclé. Une belle performance pour un secteur agricole qui utilise relativement peu de plastiques : moins de 100 000 tonnes par an contre 6 millions de tonnes consommées en France.

Le recyclage des plastiques dégage assez peu de valeur, très loin des coûts qu'il génère, seulement 15 à 20 %, le reste du financement est directement lié à une écocontribution prélevée sur chaque produit vendu.

Infos ENEDIS: L'élagage

L'ELAGAGE: Un enjeu pour tous!

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.*

L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les réglementations : qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

L'élagage est à la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Conseils à retenir

- Entretenez régulièrement votre végétation.
- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile"
 prend bien en compte les dommages susceptibles
 d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



Ne vous approchez pas des lignes à terre. Appelez le 09 726 750 + n° département

Informations pratiques : Code de la route

Depuis le 1er Janvier 2021, il est possible de se faire financer sa formation au code de la route grâce au compte personnel de formation (CPF), <u>ce dispositif</u> consultable sur le site https://www.codedelaroute.fr/articles/code-route-financement-cpf/ permet à tous les actifs de financer le permis de conduire en se connectant sur le https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/. Réservez vous aussi sans attendre votre formation au code de la route en un seul clic et obtenez rapidement une session d'examen via le site https://www.codedelaroute.fr/examen-code

De plus il est dorénavant possible de passer l'examen du code de la route via un établissement La Poste prés de chez vous en candidat

libre...https://www.lecode.laposte.fr/passermonexamenducodeaveclaposte/

Le coin du marché

L'exposant du mois : la ferme de l'Âme

La ferme de l'Âme, c'est une ferme familiale située à Beaulieu, dans laquelle Fanny et Alexis sont installés depuis tout juste un an.

Alexis a passé son Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole il y a une dizaine d'années, pour pouvoir reprendre l'exploitation familiale. Il s'occupe désormais du verger de noyers et pommiers anciens dont il a hérité.

Fanny et Alexis expérimentent sur la ferme, où ils vivent depuis septembre dernier, un mode de vie qu'ils souhaitent le plus autonome possible. Autonomie énergétique d'abord, puisque la ferme n'est pas raccordée au réseau. Mais aussi autonomie alimentaire, avec un projet de production extrêmement diversifié, et donc résilient. Ils ont en projet de développer notamment le maraîchage, et voudraient monter un petit cheptel de poules pondeuses plein air. Ils élèvent déjà quelques chèvres et moutons qui leur servent à l'éco-pâturage des vergers, et quelques cochons, qui aident à préparer les parcelles de maraîchage en réalisant un labour naturel. Fleuriste de métier, et passionnée par les plantes, Fanny dispose également d'une formation en savonnerie artisanale. Elle souhaite donc développer cette activité en complément des autres produits de la ferme. Elle produit déjà des savons, que l'on peut retrouver sur les marchés, dans lesquels elle utilise les plantes du jardin.

Elle s'est également formée au maraîchage lors de son passage à Graines de Cocagne, chantier d'insertion participant au réseau Cocagne au même titre que Tero Loko, et situé à Saint-Marcel-lès-Valence.

Pour l'instant, la ferme ne dispose pas de la certification bio, dans la mesure où l'activité vient juste de démarrer.

Pour autant, Fanny et Alexis visent à terme la certification Nature et Progrès.

Réunion de préparation du marché d'été

Le premier marché festif organisé en juillet 2021 a été une belle réussite, malgré les trombes d'eau qui se sont abattues sur nous pile en fin d'aprèsmidi....

En toute logique, le prochain marché d'été ne pourra donc être qu'encore plus réussi !

Et pour mettre toutes les chances de notre côté, nous proposons à toutes les personnes motivées par l'organisation de ce rendez-vous de se retrouver le 5 avril, juste avant le marché, à 16h. Ce sera l'occasion de faire un point sur les envies et les possibilités de chacun-e. Et si vous ne pouvez pas vous joindre à nous, n'hésitez pas à envoyer vos suggestions à contact@teroloko.com et à nous rejoindre plus tard dans la soirée au

contact@teroloko.com et à nous rejoindre plus tard dans la soirée au Bistro'Loko pour poursuivre les échanges!

Une candidate aux législatives au Marché de l'Osier

Lucie Croissant, élue à Coublevie, se présente aux élections législatives dans notre circonscription. Elle sera au marché du 5 avril pour expliquer sa démarche. Elle porte une candidature citoyenne, en dehors des partis politiques, sur les thématiques de justice sociale et climatique.



Elle souhaite rencontrer des citoyens qui se sentent concernés par ces thématiques, et proposer une façon de faire de la politique incluant la société civile.

N'hésitez pas à venir la rencontrer à partir de 17h30 sur le marché!



Au grand marché du 5 avril

- Mélanie Quineau Herboriste : plantes médicinales, soins
- Miellerie du Burdi : miel, pain d'épices, confiseries
- Tetras Byre : bières artisanales de Vinay
- Ferm'avenir du Bercail : viande, œufs et légumineuses
- Marilyn Monin: massages
- Les merveilles de l'Aura : bijoux en pierre, litho-thérapie
- La Ferme de l'Âme : noix & savons
- Tero Loko : légumes, pains, biscuits, bocaux
- Un Brin de Sariette : plats traiteur
- Les Biquettes de Chambaran : fromage de chèvre
- Binette & Cie: noix, jus et confitures
- La Boîte à Recette : kits de patisserie, cookies spéciaux, cupcakes.

Marie Clou sera également présente pour crier vos messages, coups de cœur, coups de gueule et autres annonces! N'oubliez pas de lui déposer vos petits mots doux....

Marilyn Monin aura également les derniers agrumes de la saison, sans précommande, à acheter sur place le jour même.

Le Bistro' Loko vous attend

C'est reparti pour un bistrot temporaire et en plein air au marché du 5 avril....
L'occasion de profiter de ce rendez-vous pour se rencontrer, échanger et rêver ensemble autour d'une bière, d'une soupe, ou d'un sirop!

Pour prêter main forte, c'est par là : https://framadate.org/Uvt9sKHOlyKaSHsW

Les actus Tero Loko

Le retour de l'apiculture

Les ateliers apiculture ont repris au Jardin de l'Osier! Après le repos hivernal, c'est l'heure du grand nettoyage de printemps...

Avec un fonctionnement un peu différent des années précédentes, puisque deux salariés de Tero Loko sont désormais impliqués à l'année dans la production de miel pour assurer la continuité de l'activité, et pour leur permettre de monter en compétence dans ce secteur.

Mais ces séances, qui auront lieu les vendredis tous les 15 jours, restent bien sûr ouvertes à toutes les personnes du territoire qui souhaitent apprendre l'apiculture. Elles seront, comme les années précédentes, encadrées par Bertrand Rony, apiculteur à la retraite. Les plus motivés, et expérimentés, pourront également s'impliquer davantage, en participant au suivi des ruches.

L'an dernier, les 4 ruches avaient permis la production d'une trentaine de kilos de miel, dont une partie est revendue au bénéfice de l'association. Mais l'objectif principal de l'activité reste le partage de connaissances, dans le respect maximal des abeilles.

Renseignements par mail : vieasso@teroloko.com Venir avec son équipement personnel si on en dispose.



Les anges jardiens

Pendant le week-end, le chantier de Tero Loko est fermé mais les plantes continuent à pousser : elles peuvent avoir besoin d'eau, de chaleur ou de fraîcheur, selon la saison et le moment de la journée.

Tero Loko recherche donc des bénévoles pour s'occuper des serres, les week-end, d'avril à octobre.

Les missions : arroser les petits plants, ouvrir et fermer les serres, mettre en route les gouttes à gouttes.

Pour en savoir plus, 2 créneaux d'information sont proposés :

Vendredi 8 avril à 10h30, au moment de la pause-café avec les salarié.e.s de Tero Loko, ou samedi 9 avril à 9h

Si vous habitez dans le coin et que vous êtes motivé.e.s pour soutenir Tero Loko, cette mission est faite pour vous!

Nous vous espérons nombreux pour cette mission car plus il y aura de volontaires et moins il y aura de journée de permanence par personne. Pour plus d'informations, contactez-nous : vieasso@teroloko.com



légumes de printemps

Alors que le mois de mars a vu le grand retour des repas partagés, et de la convivialité qui leur est associée, avril sera l'occasion d'un atelier cuisine spécial Légumes de printemps, le 8 avril. Cet atelier se déroule dans le cadre des actions menées par l'association en faveur de l'accès de tou-te-s à une alimentation saine et de qualité. Les ateliers cuisine et repas partagés traditionnels ont retrouvé leur rythme bimensuel. Le prochain aura lieu le 11 avril.

Atelier cuisine spécial

Sur inscription la semaine précédente : contact@teroloko.com / 09 73 21 18 38



AGENDA DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2022 Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- **Visite flash et bon plan du musée : techniques de greffage** au grand Séchoir à Vinay à 15h30. Profitez du bon plan du musée en fin de visite en découvrant les techniques de greffage en couronne avec un maître greffeur. Visite : 30 min /bon plan : 30 min. Tarif enfant réduit 4,50 € moins de 10 ans 1 € Tarif adulte 5,50 €. Réservation indispensable. Infos : 04 76 36 36 10
- **Bourse puériculture :** vente de vêtements, jouets et matériel à la Salle des fêtes municipale de Vinay, de 8h à 15h, et à partir de 6h30 pour les exposants. Bourse organisée par les P'tits Moussvinois. Tarifs : Visiteurs : gratuit- Exposants : à partir de 4€ la table de 1.20m. Infos au 0680254381 aux heures repas UNIQUEMENT
- **Pête du Saint Marcellin** de 9h à 17h place du Champ de Mars à St Marcellin. La fête du Saint-Marcellin, c'est un marché de producteurs, artisans et créateurs, des animations culinaires, des spectacles déambulatoires, des accords vins et fromages à découvrir, une mini ferme, des animations pour les enfants....
- **08/04** Repas cabri du club de l'Amitié à midi à l'Espace Bon Rencontre à Notre Dame de l'Osier.
- **Atelier cuisine de printemps** à Notre dame de l'Osier de 18 à 20h. À Bon Rencontre. Voir infos complémentaires en page 15.
- **O8/04** Assemblée générale de l'Association Espace Nature Isère à 19h à l'Albenc. Contact et infos: Espace Nature Isère 32 place du souvenir français, 38470, L'Albenc04 76 36 5010 -secretariat@enisere.fr FB: https://www.facebook.com/enisere
- Carnaval de Pont en Royans sur le thème « Contes et légendes ». Nombreuses animations gratuites sur les quais de Bourne -maquillage animations musicalesà partir de 14h30 en attendant les grosses têtes arrivées vers 16h00 puis déambulation dans les rues de Pont en Royans vers la salle des fêtes doléances et brûlage du Carmantran. Apérif musical -restauration rapide. Contact : office du tourisme intercommunal- tel : 04 76 385 385.
- 11/04 Réunion du Comité des fêtes à 20h à la mairie . Voir infos complémentaires en page 3.
- 11/04 Café des aidants de 14h30 à 16h à l'Auberge de la Noyeraie, 10 place de l'Hotel de ville à Vinay. Un lundi par mois, le service autonomie du Département de l'Isère organise un rendez-vous : le café des aidants, à destination des aidants familiaux. Ces cafés constituent pour les aidants un moment de répit propice aux échanges et partages d'expériences. L'entrée est libre, une participation par une consommation est demandée. Thème du jour : L'évolution de la situation, de la maladie, comment m'y adapter ? Contact : Service autonomie. Tel : 04 76 36 38 38
- 16/04 Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier à14h30 à la mairie.

Balade contée les aventures de Poucette dans le parc du Grand Séchoir, à 15h30 les mardis, jeudis et samedis des vacances de printemps. Tarif enfant 4,50 € pour les 10-18 ans - 1 € pour les moins de 10 ans Tarif adulte 5,50€. Réservation indispensable. A partir de 6 ans. Contact : info@legrandsechoir.fr Tel : 04 76 36 36 10

Concert de Jazz à la salle des fêtes de Murinais, à 20h30. Le Big Band de l'école intercommunale de musique accueille le Big Band de l'Oisans pour un concert de jazz exceptionnel! Au programme, blues, ragtime, charleston, jazz fusion, pop, funk...Entrée gratuite. Réservation obligatoire auprès de l'école de musique intercommunale: ecoledemusique@smvic.fr

Apres midi jeux avec le club de l'Amitié. A 14h à la mairie de Notre Dame de l'Osier.

Réunion festival : Réunion de préparation de la26ème édition du festival de "l'Avenir au Naturel" organisé par l'association Espace Nature Isère. A 19h à l'Albenc. Infos et contact : **Espace Nature Isère** 32 place du souvenir français , 38470, L'Albenc 04 76 36 5010 -secretariat@enisere.fr FB : https://www.facebook.com/enisere









Appel à bénévole pour la création de l'affiche du festival



Affiche à envoyer à : festival@enisere.fr

Date limite de dépôt des candidatures le **11/04/2022**

Un vote par les membres de l'organisation sera réalisé afin de définir quel affiche est retenue pour la **26**^{ème} **édition de l'Avenir au Naturel !**



30/04 Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.

Ramassage des œufs et autres...pour l'omelette du 1er mai. Rendez-vous dès 19h30 à Bon Rencontre. Organisé par le Comité des fêtes. Voir affiche en page 2.

1er/05 Omelette du 1er mai à Notre Dame de l'Osier : venez déguster la traditionnelle omelette du 1er mai et passer un moment convivial avec tous les habitants . Dès 19h à Bon Rencontre. Voir affiche en page 2

Brèves

•<u>Prochain L'Osier Flash</u>: La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 28 04 22** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse <u>ndomairie@wanadoo.fr</u> est bienvenue.